

# VILLEDoux

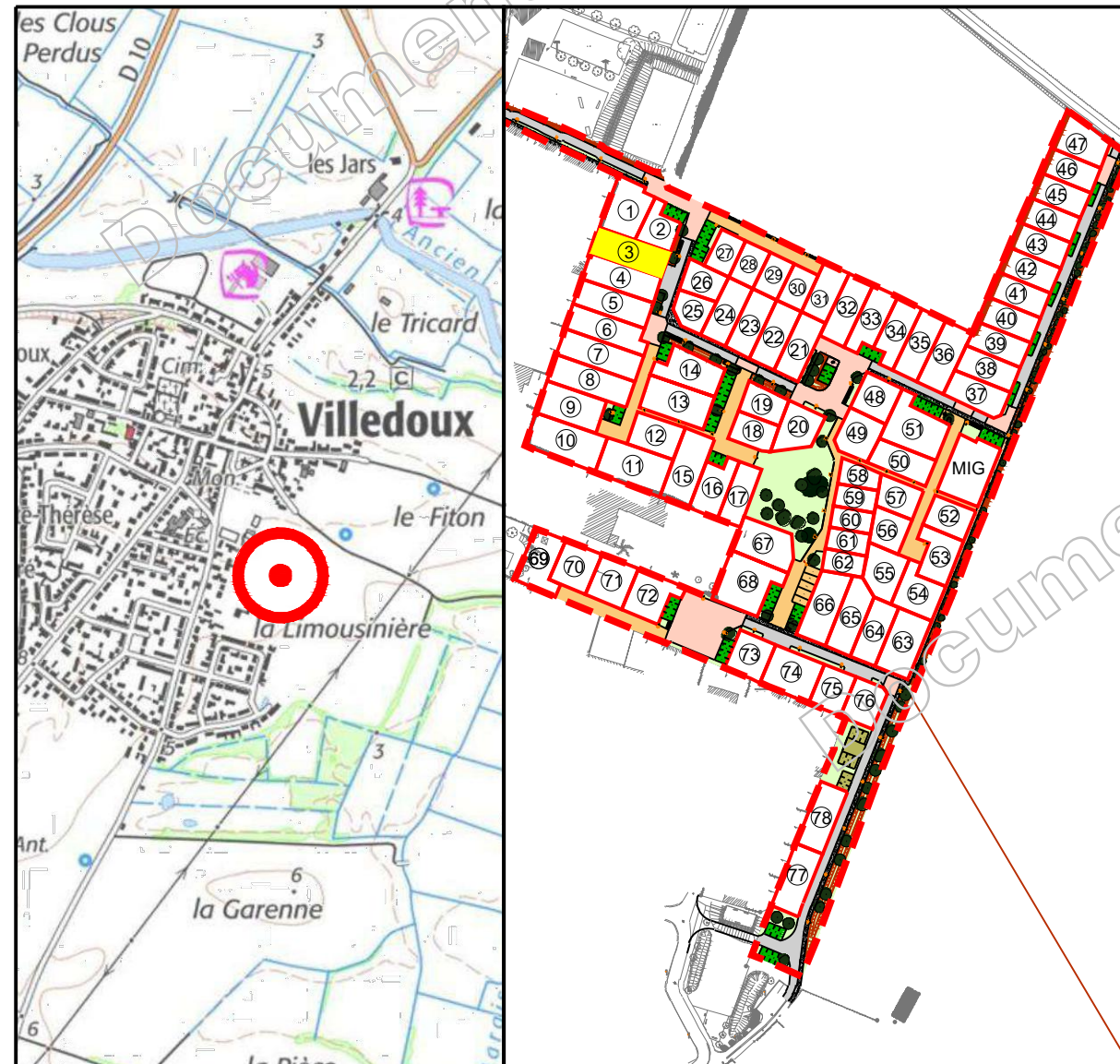
Lieu-dit " Le Champs du Bois "

## LOTISSEMENT " Le Champs du Bois "

Maître d'ouvrage : "



### PLAN DE SITUATION



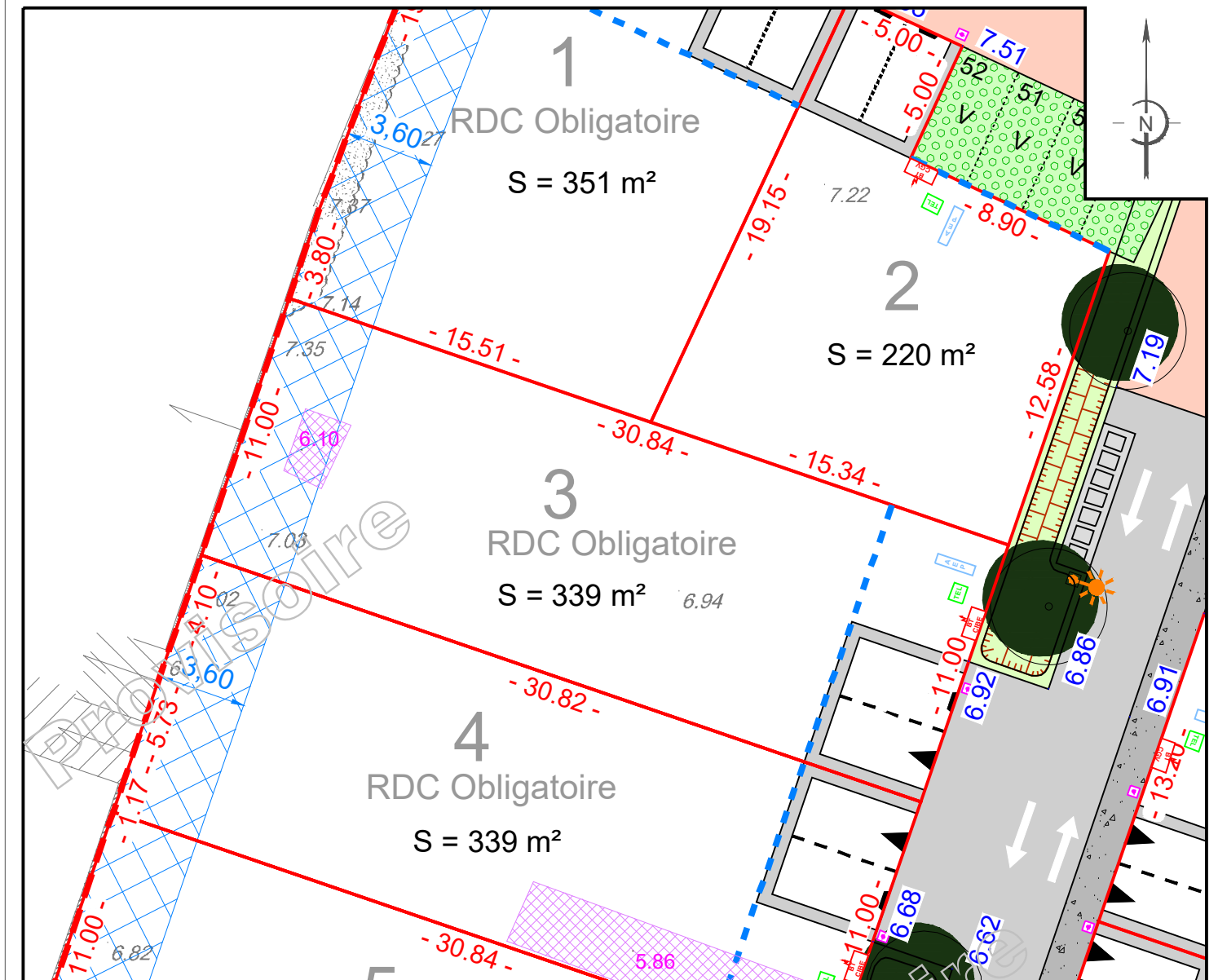
Permis d'aménager n° 017 472 23 C0001 délivré le 1 mars 2023  
Permis d'aménager modificatif en cours d'instruction

### SIT&A CONSEIL

M. PACAUD Philippe et M. THERRY Damien - Géomètres Experts associés  
4 Rue de la palenne - Chagnolet - 17139 DOMPIERRE SUR MER  
☎ : 05 46 34 13 24  
✉ : larochelle@siteaconseil.fr - www.siteaconseil.fr

## PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 3

Echelle : 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts. Les cotations et superficies ne seront définitives qu'après bornage des lots. L'acquéreur et/ou son constructeur devront prendre connaissance de l'état des lieux, de la topographie du lot concerné et se référer aux servitudes et annexes du document d'urbanisme en vigueur.

### LEGENDE

	Emprise du Permis d'Aménager		Deux places de stationnement fixes non closes et accès au lot (Largeur : 6 m - Profondeur : 5 m)		Position de sondages réalisés lors des fouilles archéologiques et altimétrie du point bas
	Limite parcelle		Zone non aedificandi		Revêtement perméable
	Numéro lot		Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction avec alignement possible		Revêtement de surface / Enrobé clair
	Surface lot				Cheminement piéton perméable
	Cotation lot				Place de stationnement visiteurs
	Cote altimétrique T.N. suivant relevé réalisé le 24/05/2023 par SIT&A Conseil				Noue
	Cote altimétrique voirie projet				Aire de présentation des ordures ménagères
	Bornes				Arbre
	Candélabre / Borne lumineuse (position théorique)				
	Tabouret EU (position théorique)				
	Coffrets individuels (position théorique)				
	Sens de circulation				

### CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 339 m<sup>2</sup>  
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 135 m<sup>2</sup>  
REFERENCE CADASTRALE  
SECTION : AB n° en attente

Dossier : 200724 Fait le : 15 décembre 2023

Visa - M. PACAUD Philippe, Géomètre-Expert :